

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 278

présenté par

M. Robiliard, Mme Filippetti, M. Pouzol, Mme Carrey-Conte et M. Sebaoun

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 68, substituer aux mots :

« sur proposition du »

les mots :

« par le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa ne précise pas qui nomme. À l'alinéa 71, il est écrit que c'est le Vice-Président du Conseil d'État, ce qui est contradictoire avec le fait qu'il propose.